



Communiqué de presse

Euromontana appelle les États Membres retardataires à mettre en œuvre la législation sur les produits de montagne

La **législation européenne sur les produits de montagne** est en vigueur, il est maintenant temps que les producteurs et les États membres saisissent réellement cette opportunité pour donner plus de valeur ajoutée aux zones de montagne.

Le 18 octobre 2017, une centaine d'acteurs de la montagne venant de toute l'Europe a participé à une conférence sur « **Comment mieux valoriser les produits agro-alimentaires de montagne - Lancement de la Charte européenne des produits agro-alimentaires de montagne** » organisée par Euromontana à Bruxelles.

Euromontana a toujours considéré important d'aider à mieux valoriser les produits agro-alimentaires de montagne et, après des années de travail acharné pour introduire une mention facultative de qualité sur les produits de montagne, s'est félicitée en 2014 de l'adoption de l'acte délégué mettant en œuvre le règlement 1151/2012.

Aujourd'hui, trois ans après l'adoption de l'acte délégué, seuls quelques pays (tels l'Autriche, la Roumanie, la France et l'Italie) ont totalement défini les conditions d'utilisation de la mention dans leurs zones. Avec le soutien de la conférence, Euromontana appelle donc les autres **États membres à mettre en œuvre cette législation et à développer des procédures simples** pour que les agriculteurs puissent utiliser ce nouvel outil tout en mettant **en place des systèmes permettant de contrôler efficacement** l'utilisation de la mention facultative de qualité. Euromontana est prête à poursuivre les échanges et le dialogue pour aider cette mise en œuvre dans toute l'Europe.

De nombreux participants ont déploré **l'absence de logo européen** pour la mention facultative de qualité pour les produits de montagne, qui pourrait accroître la visibilité et la reconnaissance auprès des consommateurs. « *La mise en œuvre positive de l'Autriche, de la France, de l'Italie et de la Roumanie offre une réelle opportunité économique pour leurs zones de montagne* », a expliqué le président d'Euromontana, Juanan Gutierrez, « *mais les autres États doivent suivre leur exemple. Et oui ! L'impact de cette excellente initiative législative européenne pourrait être transformé si un logo européen était autorisé* ».

Certains producteurs comme Alberto Pecorari, du Consortium du Parmigiano Reggiano en Italie, utilisent avec succès la mention facultative de qualité pour les produits de montagne et beaucoup d'autres comme Christophe Léger, Président de SUACI Montagn'Alpes, voient les avantages de cette mention facultative de qualité, spécialement pour les zones de montagne où il n'y a pas beaucoup d'AOP (Appellation d'Origine Protégée) / IGP (Indication Géographique Protégée) jusqu'à présent.

Pour faciliter l'adoption par les producteurs, Branka Tome, chef d'unité adjointe à la DG Agri a encouragé les agriculteurs à utiliser les outils déjà disponibles, notamment le **programme de la politique de promotion, les mesures de politique d'information sur la PAC et les Programmes de Développement Rural** qui peuvent tous contribuer à mieux faire connaître la mention facultative de qualité aux agriculteurs et aux consommateurs.

Au-delà de la mention facultative de qualité pour les produits de montagne, différentes possibilités existent pour mieux valoriser les produits de montagne et créer de la valeur ajoutée dans les zones de montagne. Une façon de mieux valoriser les produits de montagne est également de **renforcer les liens entre les producteurs et les chefs cuisiniers reconnus** qui pourraient promouvoir les produits locaux, comme l'a expliqué Jean-Pierre Saint Martin, maître cuisinier de France.



EUROMONTANA

2, Place du Champ de Mars – B-1050 Bruxelles

« Nous devons tous **devenir des ambassadeurs de la promotion de l'agriculture de montagne**, a expliqué Juanan Gutierrez, pour ce faire, nous invitons tous les participants à rejoindre les 560 signataires à soutenir la **Charte d'Euromontana pour les produits agro-alimentaires de montagne** ». Cette Charte vise notamment à valoriser davantage les produits alimentaires de montagne et plus spécifiquement le développement des montagnes grâce aux produits agricoles et créer de la valeur ajoutée dans les zones de montagne grâce à la protection des produits agroalimentaires de montagne de qualité, éviter toute tromperie du consommateur par l'utilisation abusive de la mention « montagne » et à accroître la compétitivité des systèmes agricoles traditionnels de montagne.

La Commission européenne (DG Agri) présentera sa Communication sur l'avenir de la PAC le 29 novembre 2017. Ensuite, pendant la seconde moitié de 2018, les propositions législatives pour une nouvelle PAC suivront. Dans le difficile contexte financier attendu pour la prochaine PAC, Euromontana appelle la Commission, les Etats membres et les députés européens à montrer leur **soutien pour les Zones à Contraintes Naturelles** en particulier **pour les zones de montagne**, étant donné que ce sont celles qui ont le plus besoin de soutien pour maintenir une agriculture de montagne.

« Pour maintenir une agriculture de montagne viable, la prochaine PAC doit se concentrer fortement sur la promotion et la communication des schémas de qualité et sur l'agriculture familiale » a expliqué Juanan Gutierrez, Président d'Euromontana. « La PAC doit fournir les outils adéquats pour y arriver, notamment **l'Indemnité Compensatrice des Handicaps Naturels, une meilleure reconnaissance des services écosystémiques fournis par l'agriculture de montagne et une politique de promotion se concentrant plus sur les schémas de qualité** ».

Note pour les éditeurs :

Euromontana est l'Association européenne pour les zones de montagne. Fondée en 1996, elle rassemble autour de 70 organisations (régions, universités, chambres de commerce et d'agriculture, agences de développement et environnementales) d'environ 20 pays européens dans et hors de l'UE. Dédiée à l'amélioration de la qualité de vie des populations de montagne, Euromontana travaille sur différents thèmes d'importance cruciale pour les zones de montagne, tels que les produits de montagne, l'agriculture et la sylviculture, la politique de cohésion, le développement rural, le changement climatique, l'innovation, le tourisme, les transports, la jeunesse... Euromontana soutient officiellement l'intergroupe RUMRA (zones rurales, de montagnes et isolées) du Parlement européen.

Plus d'informations :

Sur l'événement (avec les présentations et les photos): <https://www.euromontana.org/events/comment-mieux-valoriser-les-produits-agroalimentaires-de-montagne-de-qualite-bruxelles-belgique/>

Sur la Charte 2.0 des Produits Agroalimentaires de Qualité d'Euromontana: <https://www.euromontana.org/la-charte-europeenne-des-produits-de-montagne-de-qualite/>

Sur le travail d'Euromontana sur les produits de montagne: <https://www.euromontana.org/themes-de-travail/produits-de-montagne/>

Contact :

Secrétariat d'Euromontana : Marie Clotteau, Directrice, 2, place du champ de mars, B-1050 Bruxelles www.euromontana.org , Email: marie.clotteau@euromontana.org , Tel: +32 2 280 42 83